



# CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

2016 - 2017



Le Parent Correspondant est volontaire pour assurer ce service bénévole et accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement.

Le parent correspondant est relais d'informations et représente les parents d'une classe.

## **Mission du parent correspondant :**

- Il représente les familles de sa classe et reste à leur écoute pendant toute l'année scolaire. Il n'hésite pas à orienter les parents directement vers l'enseignant ou le directeur en cas de problème.
- Il assure un rôle d'accueil, d'information et de soutien pour les parents.
- Il contribue au climat de confiance entre tous les représentants de la communauté éducative dans l'intérêt de chaque enfant, il reste discret.
- Il participe aux événements organisés par l'APEL ou à la mise en place d'actions spécifiques.
- Il est un relais précieux dans l'organisation des voyages et des sorties spirituelles, culturelles ou sportives.

## *Ce qu'il doit éviter :*

- Voir la classe au travers de son propre enfant.
- Avoir une attitude systématiquement critique.
- Colporter des rumeurs.
- Cristalliser les revendications des parents.
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs.

## **Mode de désignation :**

Le parent d'élève qui le désire fait acte de candidature en remplissant le formulaire distribué par l'Apel.

L'Apel propose une liste de Parents Correspondants au Chef d'Établissement qui la valide ou l'amende, en accord avec l'équipe éducative.

Dans la mesure des candidatures, il y a idéalement DEUX Parents Correspondants (voire TROIS) dans chaque classe.

## **Devoir de réserve du parent correspondant:**

Le Parent Correspondant est tenu par un devoir de réserve pour les informations confidentielles qu'il serait amené à connaître sur les élèves et leurs familles.

Il s'engage notamment à ne pas les divulguer à sa famille, amis ou connaissances.

## **Relations avec l'Apel :**

- Le Parent Correspondant participe aux diverses réunions de sa commission.
- Il s'engage à mettre systématiquement en copie le responsable de la commission lors de toute correspondance avec l'ensemble des parents.
- L'Apel lui fournit le calendrier de l'année avec le moment opportun pour chaque action.
- Lorsque le Parent Correspondant est dans l'impossibilité d'assurer ses tâches, il s'engage à prévenir immédiatement son responsable ou, à défaut, le Président de l'Apel.

## **Relation avec les autres parents de la classe:**

- Il doit se faire connaître des autres parents de la classe.
- Pour cela, il récupère la liste des coordonnées des parents ayant donné leur accord (cette liste est à usage strictement privé et ne peut être utilisée à des fins commerciales).

*Le non-respect de cette chartre peut entraîner la révocation du Parent Correspondant, sur décision du Président de l'Apel, qui la lui notifiera par tout moyen.*

---

Nom/Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2016

Signature, à faire précéder de la mention manuscrite  
« *Lu et approuvé, bon pour engagement* »